

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**  
**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION**  
**1<sup>er</sup> projet de règlement de zonage n° 483-31-U**

---

Aux personnes intéressées par le 1<sup>er</sup> projet de règlement de zonage n° 483-31-U modifiant le règlement de zonage n° 483-U.

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 septembre 2023, le conseil a adopté le 1<sup>er</sup> projet de règlement de zonage n° 483-31-U modifiant le règlement de zonage n° 483-U afin de revoir les endroits où l'usage de « Vente au détail de cannabis et de produits du cannabis » est autorisé.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 octobre 2023 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 2555, chemin Bellevue à Carignan. Au cours de cette assemblée, le maire ou en son absence, la mairesse suppléante, expliquera le 1<sup>er</sup> projet de règlement n° 483-31-U et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le 1<sup>er</sup> projet de règlement de zonage n° 483-31-U contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. L'article du projet de règlement concerne seulement la zone IDC-185.
5. Le 1<sup>er</sup> projet de règlement de zonage n° 483-31-U peut être consulté à l'hôtel-de-ville de Carignan, au 2379, chemin de Chambly, bureau 210, durant les heures régulières de bureau.

Donné à Carignan, ce 11 septembre 2023.

Ève Poulin, avocate  
Greffière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

---

Je soussignée, M<sup>e</sup> Ève Poulin, certifiée sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 11 septembre 2023 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 11 septembre 2023.

Donné à Carignan, ce 11 septembre 2023.

Ève Poulin, avocate  
Greffière